

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

FABRICATION DE CINQ MALLETES PEDAGOGIQUES SUR L'AGRICULTURE

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE
Domaine de Rentilly - 1 rue de l'Etang – CS 20069 - Bussy Saint Martin –
77603 – Marne la Vallée Cedex 3
Tel : 01 60 35 43 50 – Fax : 01 60 35 43 63
Email : accueil@marneetgondaire.fr

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Le présent marché a pour objet la fabrication de cinq mallettes pédagogiques sur le thème de l'agriculture en Marne et Gondoire et sur la base d'un prototype réalisé au cours de l'année 2013.

Ce prototype est issu des réflexions d'un groupe de travail composé d'enseignants, associations, représentants du monde agricole et animateurs.

Il comprend la totalité des éléments à reproduire et fabriquer tels quels ou avec des adaptations. Le prototype est disponible au siège de Marne et Gondoire auprès du service agriculture et des photos du prototype de la mallette sont disponibles en annexe 6.

La mallette est destinée à circuler, tous les 6 mois environ, entre les différentes écoles primaires et les centres de loisirs du territoire, pour permettre aux enseignants et animateurs de faire découvrir le territoire et ses richesses agricoles.

Son ergonomie doit permettre de facilement la déplacer et manipuler.

Mode de passation

Il s'agit d'un marché conclu dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte, conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Décomposition en tranche

Sans objet.

Décomposition en lots

Sans objet.

Options ou variantes

Sans objet.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Délai d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification.

La durée d'exécution concernant la partie forfaitaire relative à la réalisation de 5 mallettes complètes est fixée à 6 mois, à compter de la notification du bon de commande.

Le marché pourra être reconduit 2 fois pour une période de 12 mois, par décision expresse, par lettre recommandée avec accusé de réception, 3 mois avant sa date anniversaire.

Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **cent vingt jours (120 jours)** à compter de la date limite de remise des offres.

Groupement

Le marché sera conclu :

- Entreprise seule ou groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

En cas de groupement, le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la candidature.

Il est précisé qu'une entreprise ne peut se porter plusieurs fois candidate pour un même marché, ni en qualité d'entreprise individuelle ou générale, ni en qualité de mandataire d'un groupement. De plus, pour éviter de fausser la concurrence, un cotraitant ne pourra pas être agréé dans plusieurs groupements.

Modalités essentielles de financement et de paiement

Les paiements s'effectueront par mandats administratifs. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

Le candidat est informé que l'organisme souhaite conclure le marché en euros.

PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissions, rédigées en langue française, seront remises contre récépissé ou adressées en recommandé avec accusé de réception sous pli cacheté.

Les soumissions indiqueront la mention :

« FABRICATION DE CINQ MALLETTES PEDAGOGIQUES SUR L'AGRICULTURE »

A Documents administratifs et de capacité

Elle contiendra les pièces justificatives suivantes concernant les qualités et les capacités juridiques, techniques, économiques et financières de l'entreprise :

Les justificatifs à produire prévus à l'article 45 du code des marchés publics notamment ; le candidat devra en particulier fournir :

1. Lettre de candidature (type DC1),
2. Déclaration du candidat (type DC2)

A défaut d'utiliser les imprimés DC1 et DC2 ci dessus désignés :

- Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
- le nom et l'adresse du candidat ;
- si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
- document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

S'ils ne sont pas mentionnés dans la déclaration du candidat (imprimé cerfa DC2) ou si cette dernière n'est pas produite, renseignements et/ou documents suivants permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

- Certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre du commerce (dans les conditions prévues par la législation de l'État où le candidat est établi, en cas d'entreprise étrangère), ou, le cas échéant, motif de non indication d'un numéro d'enregistrement.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés auxquels se réfère le marché au cours des trois derniers exercices.
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont l'entrepreneur dispose pour l'exécution de l'ouvrage et déclaration mentionnant les techniciens ou les organismes techniques dont l'entrepreneur disposera pour l'exécution de l'ouvrage.
- Déclaration sur l'honneur dûment signée et datée par le candidat pour justifier :
 - Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
 - Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8231-1, L.8241-1, L.8221-1, L.8221-3 et L.8251-1 du code du travail
- 3 état annuel NOT 12 (CERFA n° 11 064 * 01) ou document équivalent, ou certificats fiscaux et sociaux individuels. Le cas échéant, la déclaration que le candidat verse à ses salariés leurs indemnités de congés payés et ne les met pas au chômage pour cause d'intempéries,
- 4 délégation de signature, si nécessaire,
- 5 un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés -K ou K BIS- (art. D. 8222-5 du Code du travail) ou, le cas échéant, une carte d'identification justifiant l'inscription au répertoire des métiers (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent, OU un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent,
- 6 Attestation pour l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (article 43 du code des marchés publics)
- 7 Références de moins de 3 ans pour des prestations équivalentes, avec les certificats de capacité de maitres d'ouvrages.

En application de l'article 46 du code des Marchés publics, le marché ne pourra être attribué au candidat dont l'offre est retenue que si celui-ci produit ces documents dans un délai de 6 jours francs à compter de la date de réception de la demande du Responsable de la Collectivité.

S'il ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé, l'offre du candidat classé 1er sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le responsable de la collectivité.

Le responsable de la collectivité présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

LE PROJET DE MARCHÉ :

Documents relatifs à l'offre:

- Le projet de marché :
 - o l'acte d'engagement (AE) daté et signé par l'entrepreneur, cadre ci-joint à compléter
 - o la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe 2 du cadre d'engagement en cas de sous traitance). Si l'entreprise envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre aussi les déclarations du candidat - volet 1 et 2 - dûment remplies et signées par le sous-traitant (ou chacun des sous-traitants) ainsi que les certificats sociaux et fiscaux qui y sont réclamés, lesquels peuvent être remplacés par l'état annuel des certificats reçus du sous-traitant (des sous-traitants). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter ou céder en nantissement ;
- Nota : les candidats doivent impérativement respecter le cadre de la DPGF proposé par le maître d'œuvre. Les candidats devront déclarés les éventuels sous-traitants dès le dépôt des offres.
 - o Le Bordereau des Prix unitaires (BPU), entièrement complété, daté et signé,
 - o le Cahier des Clause Particulières (CCP): cahier ci-joint à accepter sans modification ;
 - o Un mémoire justificatif contenant :
 - Les moyens matériels et humains mobilisés pour l'opération (du candidat ou du groupement le cas échéant), personnel et certificat de qualité, équipe dédiée à la mission et CV, moyens matériels, références pour des missions similaires et notamment photographies de réalisations antérieures ou autres réalisations entraînant un engagement du candidat sur le graphisme présenté.

- Le planning détaillé par phase et par métier qu'il propose pour l'opération et cela en intégrant les délais de chaque phase.
- Une note descriptive de la fabrication des mallettes et des matériaux utilisés.
- Une attestation de visite du prototype.

JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

En dehors des garanties professionnelles, capacités et références techniques suffisantes, le choix du fournisseur sera effectué en tenant compte uniquement des offres remises par tous les concurrents avant la date limite fixée dans le présent règlement de consultation.

Le choix du fournisseur tiendra compte de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Critères d'attribution :

Le choix de l'attributaire est fondée sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de points :

- Prix des prestations : 50 points en fonction du prix figurant à la décomposition du prix global et forfaitaire

La note sur 50 concernant le critère prix sera attribuée au moins disant, la méthode de calcul appliquée lors de l'analyse étant la suivante :

(Offre la plus basse / offre de l'entreprise) x 50

- L'analyse technique de la proposition : 50 points décomposés en :

- **Mémoire technique précisant : (25 points)**

- a. une proposition des matériaux utilisés pour le marché : contenant, cloisonnements internes, boîtes, etc. Ces matériaux doivent répondre aux critères définis dans le CCTP (article 3 notamment) **(10 points)** : respectueux de l'environnement (recyclables et/ou labellisés et/ou issus de matériaux renouvelables) ; solides : peuvent subir une utilisation quotidienne sans détériorations pendant plusieurs années

A cette fin, des exemples de réalisations de projets similaires sont également demandés.

- b. Proposition concrète d'une esquisse du graphisme du schéma d'utilisation de la mallette (CCTP, article 4, partie 2.1.2), valant éventuellement engagement contractuel **(15 points)** :
 1. Le style employé pour le logo de Marne et Gondoire (cf. CCTP)
 2. Etre adaptés aux enfants : styles enfantins, proches de l'art naïf, figurés simples et intelligibles pour les enfants de primaire
 3. Etre adapté au thème agricole : choix des couleurs et utilisation de figurés ou symboles s'y rapportant (blé, feuille, botte de foin, etc.)

Des exemples de réalisations de projets similaires sont également demandés.

- **Moyens matériels et humains mobilisés pour l'opération** (du candidat ou du groupement le cas échéant), personnel et certificat de qualité, équipe dédiée à la mission et CV, moyens matériels, références pour des missions similaires **(10 points)**
- **Une note d'une page maximale dans laquelle le candidat présente sa compréhension et sa vision du projet** : intérêt, plus-value qu'il apporte **(5 points)**
- **Délais entraînant éventuellement engagements contractuels (10 points)** :
 - a. Délai global de la partie forfaitaire : le délai optimal pour la réalisation des 5 mallettes prêtes à l'emploi est fixé à la rentrée 2014 (en tenant notamment compte des délais de certification des produits par rapport aux normes de sécurité pour les jouets).
 - b. Délais de conception/fabrication de chaque type d'élément, avec un calendrier qui montre l'enchaînement des phases de fabrication/assemblage. S'appuyer sur le calendrier d'un marché similaire déjà réalisé.

L'offre du candidat qui aura obtenu la note sur 100 points la plus élevée sera considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Généralités

Les soumissions seront adressées, avant les date et heure limites de remise des offres, par courrier ou remises contre récépissé aux adresses et dates mentionnées au présent règlement de consultation.

Les soumissions ne peuvent pas être envoyées par voie électronique.

Retrait des dossiers

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.marches-securises.fr>

Les dossiers peuvent être retirés gratuitement, à chaque candidat qui en fait la demande, au siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Envoi ou dépôt des offres

La transmission des offres se fera par la poste, ou devront être déposées contre récépissé au siège de la Communauté d'Agglomération.

La date limite de réception des offres est fixée au 2 avril 2014 à 12 h 00.

Elles porteront la mention suivante :

« FABRICATION DE CINQ MALLETES PEDAGOGIQUES SUR L'AGRICULTURE »

- et l'adresse suivante :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Domaine de Rentilly – 1 rue de l'Étang

CS 20069 - Bussy-Saint-Martin

77603 Marne-la-Vallée cedex 3

Tél : 01.60. 35.43.50 - Fax : 01.60.35.43.63

Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

VISITE OBLIGATOIRE DU SITE

Afin de répondre au mieux aux prestations demandées (notamment le mémoire technique), la maîtrise d'ouvrage impose une visite du prototype de la mallette, afin que les entreprises prennent en compte toutes les contraintes inhérentes à la réalisation des mallettes pédagogiques.

Une attestation de visite sera ainsi délivrée et devra être partie intégrante de l'offre (pièce jointe), sinon l'offre sera jugée irrecevable. Les candidats sont informés que s'ils ne prennent pas part à cette visite, leur offre ne pourra pas être jugée.

A cet effet, les candidats devront prendre contact, afin de programmer la visite pendant la période suivante :

Du 11 au 24 mars 2014 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Lieu :

CAMG

Pavillon des Gardes

11 Route de Guermantes RD 217 Bis

77600 BUSSY SAINT MARTIN

A cette fin, les candidats devront contacter la personne ci-dessous désignée, qui visera le certificat de visite dont le modèle est annexé au présent règlement :

Monsieur Maxime PLAT – Tél : 01.60.35.46.87 – Télécopie : 01.60.35.43.63

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
Michelle ADAM - Marchés Publics
Tél : 01.60.35.43.54 – Télécopie : 01.60.35.43.63
Email : marches@marneetgondoire.fr

Renseignement(s) technique(s) :

Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
Direction de l'environnement, Service Agriculture
Tél : 01.60.35.43.55 – Télécopie : 01.60.35.19.26
Email : maxime.plat@marneetgondoire.fr

INSTANCE CHARGEE DES VOIES DE RECOURS ET VOIES DE RECOURS

- **Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général De Gaulle, 77008 Melun, tél. : 01-60-56-66-30, télécopieur : 01-60-56-66-10.